



# Covid-19 : Comment les employeurs peuvent-ils se préparer pour les prochaines étapes ?

Avril 2021



A powerful  
and balanced  
voice for business



Quel est le rôle de l'employeur dans la vaccination ? Comment les employeurs peuvent-ils faire face aux préoccupations en matière de santé et de sécurité lorsque des membres de leur personnel choisissent de ne pas se faire vacciner ? Quelles autres mesures de prévention convient-il de prendre au-delà de la vaccination ? La répartition mondiale des vaccins est-elle équitable ? Quand et comment les travailleurs pourront-ils à nouveau traverser les frontières ? Les autres mesures de prévention sont-elles encore nécessaires ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles le Directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, et le Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, ont répondu lors de la Conférence numérique de l'OIE tenue en février 2021 sur les prochaines étapes de réponse au Covid-19 pour les employeurs. La direction de la Confédération des associations patronales allemandes (BDA), de la Confédération syndicale internationale (CSI), de *The Adecco Group*, et du *United States Council for International Business* (USCIB) ont également participé à cet événement de haut niveau.

La Conférence peut être visionnée dans son intégralité [ici](#), sur la chaîne YouTube de l'OIE.

Le présent rapport renferme les principales conclusions de la Conférence et propose des informations supplémentaires dans des encadrés, afin d'approfondir certaines des questions soulevées. L'objectif est de **fournir des informations actualisées sur le rôle des employeurs dans la promotion des mesures sanitaires et de présenter les dernières réflexions sur des questions d'intérêt** pour les employeurs, dont la reprise de la mobilité transfrontalière.

## Contexte

Les employeurs ont consenti à d'immenses efforts pour s'adapter à la pandémie, pour assurer la survie des entreprises et veiller à la protection de la santé et du bien-être des travailleurs. **Il ne fait aucun doute que le Covid-19 continuera d'avoir une incidence considérable sur la manière dont les entreprises interagissent avec leurs salariés, leurs interlocuteurs et les autres parties prenantes quant à la manière d'organiser le milieu de travail au sortir de la pandémie.** Sur les fronts économique et social, la riposte à la pandémie a été incroyablement **inégal** : les pays plus pauvres et les entreprises qui constituent l'épine dorsale de leur économie ont été laissés pour compte. Alors que la relance se met en place, la communauté internationale doit en faire davantage pour aider ces pays à se relever.

## Mesures de prévention

Lors de la Conférence, les intervenants ont exhorté les gouvernements à élaborer d'urgence de **nouvelles mesures de prévention**, afin de permettre aux pays moins développés, qui ne peuvent accéder aux vaccins aussi rapidement qu'il le faudrait, de riposter efficacement à la pandémie.

Le **lavage fréquent des mains** ou leur désinfection à l'aide de gel hydroalcoolique, l'**hygiène respiratoire** (tousser dans son coude, par exemple), la **distanciation physique** d'au moins 1 mètre ou plus selon les recommandations nationales, le **port du masque** lorsque la distanciation est impossible, la **désinfection** et le **nettoyage réguliers des espaces de vie** et la **limitation des déplacements non essentiels** sont autant de mesures de prévention de la transmission du Covid-19 qui s'appliquent à tous les lieux de travail et à toutes les personnes présentes sur les lieux de travail. Des règles et des messages clairs ainsi que la formation et l'information du personnel et des cadres pour les sensibiliser à la maladie et à la nécessité de prévenir sa transmission sont essentiels. La gestion des personnes contaminées ou de leurs contacts est tout aussi indispensable ; il s'agit, par exemple, de demander aux travailleurs qui ne se sentent pas bien ou qui développent des symptômes de rester chez eux, de s'isoler et de contacter un médecin ou la ligne d'information locale sur le Covid-19 pour obtenir des conseils sur le dépistage et la prise en charge. Des mesures supplémentaires peuvent être prises sur les lieux de travail à plus haut risque.

## Vaccination

Le Directeur général de l'OMS a affirmé que la mise au point de vaccins efficaces constituait un outil puissant pour enrayer la pandémie, mais que ce n'était que l'une des pièces du puzzle. **Les vaccins complètent, mais ne remplacent pas les mesures de santé publique de base, telles que le dépistage, le traçage des contacts, la distanciation physique, le port du masque et l'hygiène des mains.**

Voici quelques autres points soulevés par le Dr Tedros et le Dr Katherine O'Brien, Directrice du Département de l'OMS Vaccination, vaccins et produits biologiques :

- Il **reste à déterminer** si ces vaccins empêchent la contamination au Covid-19 ;
- **même si vous êtes vaccinés** et protégés contre la maladie, **vous pouvez toujours représenter une menace pour les autres** ;
- **une injection de rappel sera-t-elle nécessaire ?** Les vaccins actuels sont-ils suffisants ou des rappels seront-ils nécessaires (en raison de la durée limitée de l'immunité ou de l'apparition de nouveaux variants pour lesquels les vaccins existants ne seraient pas efficaces) ?
- **pour l'instant, aucun élément factuel ne viendrait étayer une éventuelle politique en faveur de la vaccination des moins de 18 ans** (simplement en raison de l'absence d'informations à ce sujet).

### Questions relatives à la vaccination toujours à l'examen à l'OMS

Les éléments suivants relatifs à la vaccination sont toujours à l'étude. Les recommandations de l'OMS pourraient donc évoluer à mesure que de nouveaux éléments factuels se font jour.

- L'efficacité des vaccins s'agissant de limiter la transmission du SARS-CoV-2 et de ses variants
- La durée de la protection
- Le délai à l'issue duquel il convient d'injecter un rappel
- La protection offerte par la vaccination contre les contaminations asymptomatiques
- Le délai de vaccination à observer avant de voyager
- La possible exemption des personnes présentant des anticorps.

## Répartition des vaccins

Sur les 128 millions de doses de vaccin administrées en février 2021, plus des **trois quarts** l'ont été dans **seulement 10 pays**, qui représentent 60 % du PIB mondial. Les intervenants sont unanimes : il ne sera **pas possible de mettre fin à la pandémie** si nous n'œuvrons pas en faveur de l'**équité vaccinale**. Il convient de modifier les protocoles de répartition des vaccins et de faire évoluer le comportement des pays qui ont conclu **des accords bilatéraux qui limitent ou compromettent une répartition équitable** des vaccins dans le monde. La Confédération des employeurs allemands (BDA) a fait état de la nécessité impérieuse de **renforcer encore la coopération internationale pour la distribution des vaccins**. L'Europe exporte des vaccins, ce qui n'est pas le cas d'autres pays ; l'ouverture des frontières est clairement une réponse au défi de la répartition des vaccins au niveau mondial.

Ce constat a poussé les dirigeants mondiaux à appeler à une solution qui permettrait d'accélérer la conception et la fabrication de vaccins contre le Covid-19, d'outils de diagnostic et de traitements, ainsi que d'y garantir un accès rapide, juste et équitable à toutes les populations de tous les pays. L'OMS, la Commission européenne et la France ont lancé le mécanisme **COVAX** en avril, en réponse à la pandémie. COVAX est un dispositif mondial co-dirigé par la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), Gavi et l'OMS, avec l'UNICEF comme partenaire d'exécution clé. Il a pour objectif de **veiller à ce que les populations du monde entier puissent avoir accès à la vaccination contre le Covid-19**,

**une fois que les vaccins seront disponibles, et ce, indépendamment de leurs moyens.** Pour y parvenir, le mécanisme fonctionnera comme une [plateforme](#) qui contribuera à la recherche et au développement ainsi qu'à la fabrication et à la livraison d'un large éventail de candidats vaccins contre le Covid-19. Tous les pays participants, indépendamment de leurs revenus, auront accès à ces vaccins sur un pied d'égalité une fois qu'ils auront été mis au point.

## Projections du FMI

Selon la Directrice générale du [Fonds monétaire international](#) (FMI), 9 000 milliards de dollars pourraient être générés d'ici à 2025 si nous accélérons la vaccination à travers le monde. Sur ce montant, 60 % iraient aux pays à faible revenu et aux marchés émergents, et 40 %, aux économies avancées.

## Dernière évaluation en date de l'OIT

Selon l'[Organisation internationale du Travail](#) (OIT), en 2020, 8,8 % des heures de travail au niveau mondial ont été perdues en comparaison au quatrième trimestre 2019, ce qui équivaut à 255 millions d'emplois à temps plein. Si l'on suit un scénario pessimiste, la reprise du marché du travail en 2021 sera plus lente et les pertes en heures de travail resteront au niveau élevé de 4,6 % (par rapport au dernier trimestre d'avant la crise), ce qui correspond à 130 millions d'emplois à équivalent temps plein). Ce scénario est basé notamment sur l'hypothèse de progrès insuffisants en matière de vaccination, d'un impact sérieux et prolongé de la pandémie en général et d'une confiance restreinte à la fois des consommateurs et des entreprises. Outre l'insuffisance des mesures budgétaires, les créations d'emplois s'avèreraient limitées. Dans ce scénario, les pertes en heures de travail ne seraient pas rattrapées dans l'ensemble des pays, à l'exception des pays à revenu élevé.

## Les entreprises et leurs réponses au Covid-19

De manière générale, l'OMS ne recommande pas la vaccination obligatoire dans les entreprises. Il est bien plus indiqué de faciliter la vaccination à grande échelle, en veillant à ce que les personnes qui doivent être vaccinées le soient. **L'OIE, en consultation avec ses membres, a élaboré une série de principes**, qui visent à orienter ses initiatives d'information sur les différentes réponses adoptées face au Covid-19 et à guider sa collaboration avec d'autres organisations.

## Le cadre de sensibilisation de l'OIE

Les initiatives visant à faire connaître les différentes réponses adoptées face au Covid-19, y compris la vaccination, se fondent sur les trois principes suivants :

- la nécessité de **pleinement respecter le choix de toute personne qui ne souhaiterait pas se faire vacciner**. L'objectif de toute action de sensibilisation serait d'aider les travailleurs/personnes à prendre leur décision en toute connaissance de cause, et non de les traiter avec condescendance, de les contraindre à se faire vacciner ou de les manipuler. La

**liberté de choix doit toujours primer et un salarié décidant de ne pas se faire vacciner ne devrait pas être discriminé en conséquence ;**

- il est indispensable d'informer, d'éduquer, d'échanger et de plaider pour un traitement efficace, mais **il est tout aussi important de plaider pour un accès égal et juste aux traitements, aux médicaments et à la vaccination pour les travailleurs, les employeurs et les populations dans les économies en développement**, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables à travers le monde. Il est **crucial et urgent de pallier les graves pénuries de vaccins et de médicaments qui sévissent dans de nombreuses régions ;** et
- **la riposte au Covid-19 ne devrait pas se limiter à la vaccination**, mais bien inclure des mesures de prévention éprouvées scientifiquement et des traitements efficaces. **La riposte ne se limite pas à un seul vaccin ou groupe de vaccins ; il s'agit également de comprendre et de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir la transmission du virus et des maladies associées.** Il faut donc informer la population de l'existence de mesures préventives éprouvées/approuvées par l'OMS, ainsi que de l'éventail de vaccins et de traitements disponibles à travers le monde, aujourd'hui et demain.

Les lieux de travail sont généralement considérés comme des endroits sûrs par les salariés. Ils pourraient donc s'y sentir en confiance pour se faire vacciner. La **Confédération patronale allemande (BDA)** peut être citée à titre d'exemple pour les efforts déployés par les organisations d'employeurs visant à appuyer la prise de mesures préventives. **Elle propose aux lieux de travail de se transformer en centres de vaccination si nécessaire**, ce qui permet de jeter des ponts entre les entreprises et les décideurs politiques. **L'USCIB a lancé l'initiative [Business Partners to CONVINCÉ](#) (en anglais)**, afin de promouvoir des mesures préventives telles que le dépistage et la vaccination sur les lieux de travail. L'initiative CONVINCÉ encourage les entreprises à :

- écouter les besoins et les préoccupations des salariés quant à l'impact et la prévention du Covid-19 ;
- respecter les dernières consignes de santé publique en date afin de protéger les salariés, les lieux de travail, les clients et les populations contre le Covid-19 ;
- améliorer les connaissances sur les vaccins, en s'appuyant sur les dernières données scientifiques quant aux avantages et aux risques de la vaccination ;
- encourager la confiance dans la vaccination et la vaccination proprement dite ;
- plaider pour une vaccination accessible, équitable et rapide des salariés ; et
- coopérer avec les collectivités, les écoles, les organisations confessionnelles et les responsables de la santé publique pour enrayer la propagation du Covid-19.

Il est important de noter que les employeurs ont un **rôle vital à jouer** en appelant à l'équité vaccinale et à l'adoption d'une riposte et d'un relèvement durables propices à des conditions de travail sûres et à la préservation de la santé physique et mentale des travailleurs. Les employeurs peuvent également jouer un rôle clé dans la prévention et le ralentissement de la propagation du Covid-19 au travail au-delà de la vaccination en **améliorant leur communication autour de l'importance des mesures de protection et des comportements sûrs.**

## Le rôle des employeurs et des organisations patronales

Les participants à la Conférence ont pu entendre que les employeurs et les organisations patronales devaient réfléchir à la manière de contribuer au mieux au ralentissement de la propagation du virus et à l'atténuation de ses répercussions sur les lieux de travail. Les intervenants se sont accordés sur la nécessité de **directives** en la matière. Chacun doit donc se coordonner étroitement avec les responsables de la santé à tous les niveaux afin d'obtenir des informations opportunes et précises pour pouvoir agir de manière appropriée, en toute connaissance de cause.

### Meilleures pratiques en matière de sensibilisation : exemple de la Confédération patronale des Philippines (ECOP)

Executive Labor Updates:  
Employers and Workers in the Times of COVID-19

**Safety in the Workplace:  
Why COVID-19 Vaccination is Important**

26 March 2021 (Friday) | 9:30am to 11:30am PHT – via Zoom

SCAN THE QR CODE OR  
VISIT THIS LINK TO REGISTER:  
[bit.ly/covidproofworkplace](https://bit.ly/covidproofworkplace)

Registration Fee:  
ECOP Member - FREE 1 Slot (Php 200.00 for additional pax)  
Non-member - Php 290.00  
\*Participant's slot is confirmed upon receipt of the registration fee.

For inquiries, please contact:  
Ms. Marianne Rosas - marlannerosas.ecop@gmail.com  
Ms. Jhoy Nacisvalencia - jhoynacisvalencia.ecop@gmail.com

Hear from us! DOLE's recently issued Labor Advisory No. 3 or "Guidelines on the administration of COVID-19 vaccines in the workplace"

Le ministère du Travail et de l'Emploi de la République des Philippines a déclaré en mars 2021 que la vaccination ne serait pas obligatoire et que ceux qui refusaient de se faire vacciner ne devraient pas être discriminés. Il a toutefois ajouté que les entreprises et les employeurs devaient s'efforcer d'encourager leurs salariés à se faire vacciner. La Confédération patronale des Philippines (ECOP) a organisé pour ses membres un webinar spécialement consacré à cette question, intitulé "Sécurité sur le lieu de travail : l'importance de se faire vacciner contre le Covid-19".

Voici d'autres exemples de mesures à prendre :

- prodiguer des conseils pour **reproduire les mesures de santé et de sécurité chez soi** constitue un élément important pour préserver la sécurité, la santé et productivité des travailleurs ;
- la **coordination** avec les responsables de la santé à tous les niveaux est cruciale pour obtenir des informations opportunes et précises permettant de prendre des mesures adéquates en connaissance de cause et d'éviter une "infodémie" (trop d'informations, y compris des informations erronées ou trompeuses dans le contexte d'une épidémie) ;
- une **communication régulière** sur les mesures prises par l'employeur pour gérer les risques de contagion au travail permettra également aux travailleurs de se sentir en sécurité lorsqu'ils reviennent sur leur lieu de travail ;
- les employeurs et les organisations qui les représentent devraient se consulter fréquemment sur les mesures à prendre avec les **comités d'entreprise**, les comités de santé et de sécurité, les

**syndicats** et les **travailleurs** dans leur ensemble. Cela permettra d'améliorer l'adhésion aux mesures et leur respect ;

- pour conserver la confiance de leurs salariés, **les employeurs doivent également être clairs quant au fait qu'ils ne détiennent pas toutes les réponses.**

En parallèle, le chef de file des employeurs allemands a exhorté l'OIT à devenir d'urgence un centre de **qualification** et de **recyclage**. L'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle sont encore plus importants aujourd'hui. L'impossibilité de trouver les talents nécessaires au sortir de la crise du Covid-19 constituerait un deuxième coup dur pour l'emploi et les entreprises.

## Dispositifs pour relancer la mobilité transfrontalière

Des représentants du secteur privé ont réaffirmé leur position publique, qui est que, dans la mesure du possible, les chaînes de valeur mondiales ne doivent pas être interrompues pendant la pandémie. Nous ne devrions pas limiter la libre circulation des marchandises et des personnes plus que nécessaire.

Pour ouvrir les économies et permettre la mobilité transfrontalière, **il sera primordial de mettre en place une reconnaissance mutuelle des résultats des tests de dépistage**. Les participants à la Conférence ont été informés que **jusqu'à présent, il n'existait aucun Règlement sanitaire international (RSI) exigeant la vaccination contre le Covid-19.**

### Position de l'OMS sur la preuve de vaccination

En ce qui concerne la preuve de vaccination contre le Covid-19, la position actuelle de l'OMS (mars 2021) est d'encourager les États membres à ne pas exiger de preuve de vaccination ou d'immunité à l'entrée sur leur territoire et pour les déplacements transfrontaliers, étant donné les nombreuses inconnues quant à la capacité de la vaccination à réduire la transmission du virus et la quantité limitée de vaccins disponibles. L'OMS réexaminera sa position dans trois mois.

Si une preuve de vaccination devait être exigée des voyageurs à l'avenir, le recueil de ces preuves devrait se fonder sur quatre principes clés : l'équité ; l'accessibilité ; l'adaptabilité à grande échelle, la flexibilité et la durabilité ; et la protection de la vie privée. Des formats numériques pourraient être mis en place, mais le système devrait également prendre en charge les certificats papier. Des formats susceptibles de pouvoir être utilisés partout dans le monde sont actuellement à l'étude.

L'OMS a également formulé deux mises en garde : le dépistage avant les voyages à l'étranger ne doit pas remplacer les mesures publiques et sociales de lutte contre l'épidémie. Un résultat négatif lors d'un dépistage effectué avant un déplacement ne peut garantir que le voyageur ne sera pas porteur du virus au moment du voyage. En réalité, un résultat négatif peut susciter un faux sentiment de sécurité.

Consciente qu'un tel dispositif pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir, l'OMS travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre de gouvernance et d'exigences à respecter pour un certificat numérique de vaccination, lequel pourrait être délivré à partir de plateformes numériques et potentiellement être utilisé aux niveaux national et international. L'OMS en est actuellement (avril 2021) à la phase de rédaction de ces prescriptions techniques, au cas où un tel certificat s'avérerait nécessaire à l'avenir.

## Le Travel Pass de l'IATA

Les gouvernements doivent être certains de pouvoir limiter les risques d'importation du Covid-19 pour pouvoir rouvrir leurs frontières sans quarantaine et relancer l'aviation. Pour relever ce défi, l'Association du transport aérien international (IATA) travaille actuellement à une plateforme numérique destinée aux passagers (*en anglais*). Cette plateforme devrait offrir une solution interopérable et libre d'accès fondée sur des normes, qui permettrait :

- aux passagers de trouver des informations précises sur les conditions à remplir pour voyager et sur les exigences en matière de dépistage (et éventuellement de vaccination) ;
- aux laboratoires et centres de dépistage agréés d'envoyer en toute sécurité le résultat d'un test ou un certificat de vaccination aux passagers ;
- aux passagers de trouver, avant leur départ, des centres de dépistage et des laboratoires qui remplissent les normes de dépistage/vaccination à respecter dans le pays de destination, et de s'y inscrire ;
- aux passagers (1) de créer un "passeport numérique", (2) de vérifier si leur test/vaccination est conforme aux réglementations en vigueur, et (3) de communiquer leur certificat de dépistage ou de vaccination aux autorités pour faciliter les déplacements.

## Le certificat vert numérique de la CE

La Commission européenne a proposé (le 17 mars 2021) de créer un certificat vert numérique pour faciliter la libre circulation en toute sécurité au sein de l'UE durant la pandémie de Covid-19. Ce certificat vert numérique attestera qu'une personne a été vaccinée contre le Covid-19, qu'elle a reçu un résultat de test négatif ou qu'elle a guéri du Covid-19. Il sera disponible, gratuitement, sous format numérique ou papier. Il comprendra un code QR permettant de garantir sa sécurité et son authenticité. La Commission mettra en place un portail qui permettra de vérifier tous les certificats dans l'ensemble de l'UE, et elle apportera son appui aux États membres pour la mise en place technique de ces certificats. Il incombera toujours aux États membres de décider quelles restrictions en matière de santé publique peuvent être levées pour les voyageurs, mais ils devront appliquer ces assouplissements de la même manière aux voyageurs titulaires d'un certificat vert numérique. Pour être prête avant l'été, cette proposition devra être rapidement adoptée par le Parlement européen et le Conseil.

Le débat fait rage sur l'opportunité de mettre en place des certificats d'immunité ou des passeports vaccinaux. Certains pays qui dépendent du tourisme ont déjà ouvert leurs frontières aux personnes vaccinées contre le Covid-19. Parmi les premiers en Europe, le **Danemark** a commencé à utiliser un "Coronapas" comme élément pivot d'un plan visant à rouvrir progressivement les frontières du pays d'ici à la fin du mois de mai. Disponible à partir d'une application sécurisée et sous format papier, il permet actuellement d'entrer dans certains magasins en prouvant soit que son détenteur est totalement vacciné, soit qu'il a déjà contracté le Covid-19 avec un test positif datant de deux à douze semaines, soit qu'il a été testé négatif il y a moins de 72 heures. Ce document devrait permettre aux Danois qui ont déjà reçu les deux doses du vaccin contre le Covid-19 de voyager pour leur travail, d'éviter des contraintes sanitaires telles que les dépistages répétés et les quarantaines imposées au retour de certains pays.

## Urgences silencieuses

La Conférence a également été l'occasion de se pencher sur les répercussions "cachées" de la pandémie sur le bien-être de la population et l'activité économique. L'une de ces retombées - la plus inquiétante - est l'**effet psychologique** de la crise. Les intervenants se sont dits inquiets que les cadres ne soient pas suffisamment formés pour savoir comment réagir face à un problème de santé mentale. La prise de conscience croissante de cet enjeu se traduit par des initiatives visant à aider les cadres à réagir aux problèmes de santé mentale au travail.

Les **difficultés liées au genre** qui découlent de la pandémie constituent un autre phénomène presque passé inaperçu et pourtant en hausse. De récentes statistiques révèlent en effet que des femmes quittent le marché du travail pour prendre soin de leurs enfants obligés de rester à la maison, en raison principalement d'un manque d'aide pour leur garde. Les intervenants à la Conférence se sont accordés sur la nécessité de prendre des initiatives concertées pour renverser cette tendance.

La Conférence a également été l'occasion d'aborder le **fossé numérique** qui sépare les employés des ouvriers. Plusieurs intervenants se sont dits d'avis qu'il faudrait en faire davantage pour préparer les ouvriers à télétravailler ou à travailler partiellement à distance. De telles initiatives sont nécessaires non seulement pour protéger les ouvriers, mais aussi pour les préparer à l'avenir du travail.

De nombreuses questions continuent de se poser et d'autres voient le jour en particulier dans le domaine juridique. Les questions soulevées et les réponses à y apporter peuvent varier d'un pays à l'autre.

### Quelques questions juridiques en suspens

Les travailleurs à risque devraient-ils être obligés de se faire vacciner ? Les employeurs peuvent-ils unilatéralement exiger la vaccination de leurs salariés dans une configuration de représentation collective ? La vaccination peut-elle constituer une condition d'embauche ? Les salariés sont-ils en droit d'être remboursés pour le coût de la vaccination ? Existe-t-il des protections juridiques permettant d'être exempté de vaccination (p. ex. : objection de conscience, objection religieuse, handicap, grossesse, etc.) ? Quelles sont les répercussions en matière de protection des données ?

La crise du Covid-19 est en constante évolution et, pour y faire face, il convient de faire preuve de souplesse et de résilience. Les informations qui figurent dans le présent document sont valables au moment de sa publication. Même si bon nombre des questions abordées resteront longtemps pertinentes, d'autres pourraient se résoudre ou évoluer à plus court terme. L'OIE suit la situation de près. Elle actualise régulièrement sa réponse à la pandémie et demeure déterminée à aider son réseau mondial à surmonter cette crise et à trouver le chemin de la relance.



A powerful  
and balanced  
voice for business



© IOE 2021